

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS NOYONNAIS**

**Conseil Communautaire
Séance du jeudi 15 décembre 2022 à 19 heures**

Étaient présents : M. LEGER, Mme MARTINS, M. BERANGER, M. DOLLE, M. WALLOIS, M. LAVIGNE, M. ARGIER, Mme ACHIN, M. DEFORCEVILLE, Mme OPAT, M. DELANEF, M. GODEFROY, M. DOISY, M. BOILEAU, M. PELEMAN, M. DELAVENNE, M. DUQUENNE-HORC, M. ROUGEAUX, M. WATTIAUX, M. PINCON, M. DEGAUCHY (*suppléant de M. LEFEBVRE, absent*), Mme DAUCHELLE, M. PAYEN, Mme FRANCOIS, M. LLOSE, Mme PONT, M. EL ASSAD, M. DUBOIS, Mme DA SILVA, M. LANGEVIN, Mme LEMFEDEL, M. GOULLIEUX, M. CLEMENT, M. FARAGO, M. CAKIROGLU, M. DEGUISE, M. BAJEUX, M. GROSJEAN, M. GRIOCHE, Mme LAMPAERT (*à partir du rapport n°2, avant le vote*), M. GUINET (*suppléant de M. THIERRY, absent*), M. DEPLANQUE, M. DEJOYE, M. COGET, M. WATREMEZ, M. BASSET, M. FETRE, M. BARBILLON et M. DEFOSSE.

Avaient donné pouvoir : M. HARDIER pouvoir à M. DEPLANQUE, Mme CHAMPAGNE pouvoir à M. BAJEUX, M. COTTART pouvoir à M. DOLLE, M. DOUCET pouvoir à M. LANGEVIN, M. BANTIGNY pouvoir à M. PELEMAN, M. LOUVRIER pouvoir à M. WATTIAUX, M. BOISSELIER pouvoir à Mme MARTINS, M. NANCEL pouvoir à Mme DAUCHELLE, Mme VALCK pouvoir à M. LLOSE, Mme VANDEPUTTE pouvoir à M. PAYEN, Mme COPPENS pouvoir à M. CLEMENT, M. MONNIER pouvoir à Mme DA SILVA, Mme WOITTEQUAND pouvoir à Mme FRANCOIS, Mme LESNE pouvoir à M. GOULLIEUX, Mme BUREAU-BONNARD pouvoir à M. GRIOCHE, Mme HUGOT pouvoir à M. DEGUISE, Mme FONSECA pouvoir à GROSJEAN, M. LEBRUN pouvoir à Mme OPAT, M. BAREGE pouvoir à M. FETRE

Étaient absents et excusés : M. DESACHY, M. FOUCHER, M. GADACHA, Mme LAGANT, Mme LAMPAERT (*jusqu'au rapport n°2, avant le vote*), Mme PONTHEUX.

Liste des délibérations

Conformément à l'ordonnance du 07 octobre 2021, le texte intégral des délibérations est disponible sur le site internet de la Communauté de communes du Pays noyonnais (www.paysnoyonnais.com)

Numéro	Titre	Vote
	Désignation d'un secrétaire de séance : Mme PONT	Approuvée à l'unanimité
	Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du jeudi 29 septembre 2022	Approuvée à la majorité par 46 voix pour, 8 voix contre et 12 abstentions

<p>Information sur la décision du Bureau Communautaire du 5 décembre 2022 «2022-02 : Demande de subvention de la commune de Cuts pour l'acquisition d'un four » et sur les décisions prises en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales</p>	<p>Prend acte</p>	
<p>DEL-22-1-55</p>	<p>Budget 2022 - Décision Modificative n°2 du budget principal et annexes</p> <p>ADOpte la Décision budgétaire Modificative n° 2 du Budget Principal de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais dont le détail est annexé à la présente délibération.</p> <p>ADOpte la Décision budgétaire Modificative n° 2 du Budget Annexe INOVIA de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais dont le détail est annexé à la présente délibération.</p> <p>ADOpte la Décision budgétaire Modificative n° 2 du Budget Annexe SPANC de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais dont le détail est annexé à la présente délibération.</p> <p>AUTORISE Madame la Présidente à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.</p>	<p>Approuvée à la majorité par 48 voix pour, 17 voix contre et 3 abstentions</p>
<p>DEL-22-1-56</p>	<p>Autorisation de dépenses en investissement sur l'exercice 2023</p> <p>AUTORISE la Présidente à engager, liquider et mandater, avant le vote des budgets primitifs 2023, des dépenses nouvelles d'investissement 2023 tant sur le budget principal que sur les budgets annexes INOVIA, S.P.A.N.C. et A.E.S.N, et ce dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits relatifs au remboursement de la dette et aux participations et créances rattachées, selon l'annexe jointe.</p> <p>AUTORISE la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.</p>	<p>Approuvée à l'unanimité</p>
<p>DEL-22-1-57</p>	<p>Admission en non-valeur</p> <p>ADMET en non-valeur les créances figurant sur la liste transmise par le Comptable public et relatives au budget principal de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais, pour un montant de 3 025.18 €.</p> <p>ADMET en non-valeur les créances figurant sur la liste transmise par le Comptable public et relatives au budget annexe Inovia de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais, pour un montant de 6 433.04 €.</p> <p>ADMET en non-valeur les créances figurant sur la liste transmise par le Comptable public et relatives au budget annexe S.P.A.N.C. de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais, pour un montant de 348.40 €.</p> <p>IMPUTE les montants correspondants à l'article 6541 OU 6542 des budgets concernés.</p> <p>AUTORISE Madame la Présidente à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.</p>	<p>Approuvée à l'unanimité</p>

DEL-22-1-58	Convention d'objectifs 2023 entre la CCPN la Communauté de Communes des Deux Vallées et EPIC Office du Tourisme du Pays Noyonnais en Vallée de l'Oise	Retiré de l'ordre du jour en séance
-------------	--	-------------------------------------

DEL-22-1-59	<p>Vacations au centre de santé</p> <p>AUTORISE Madame la Présidente à recruter jusqu'à deux vacataires durant l'année 2023</p> <p>FIXE la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant net de 50 euros €</p> <p>DIT que les crédits nécessaires pour pourvoir ces postes sont inscrits au budget.</p> <p>DONNE tout pouvoir à Madame la Présidente pour signer les documents et actes afférents à cette décision</p>	<p align="center">Approuvée à l'unanimité</p>
-------------	--	--

DEL-22-1-60	<p>Modifications du tableau des effectifs</p> <p>APPROUVE la création des postes permanents suivants :</p> <table border="1" data-bbox="379 922 1157 1429"> <thead> <tr> <th>Filière administrative</th> <th>Nombre de poste</th> <th>ETP ajouté</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Gestionnaire Commande publique (cadre d'emplois des rédacteurs)</td> <td align="center">1</td> <td align="center">1</td> </tr> <tr> <td>Responsable du service AG (grade d'adjoint administratif principal 1e classe)</td> <td align="center">1</td> <td align="center">1</td> </tr> <tr> <td>Chargé de recrutement (cadres d'emplois des adjoints administratifs)</td> <td align="center">1</td> <td align="center">1</td> </tr> <tr> <td>Chargé de gestion du courrier (cadres d'emplois des adjoints administratifs)</td> <td align="center">1</td> <td align="center">1</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" data-bbox="379 1467 1157 1668"> <thead> <tr> <th>Filière animation</th> <th>Nombre de poste</th> <th>ETP ajouté</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Agent « volant » petite enfance (cadre d'emplois des adjoints d'animation)</td> <td align="center">1</td> <td align="center">1</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" data-bbox="379 1706 1157 1908"> <thead> <tr> <th>Filière technique</th> <th>Nombre de poste</th> <th>ETP ajouté</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Agent polyvalent (Adjoint technique territorial)</td> <td align="center">1</td> <td align="center">1</td> </tr> </tbody> </table> <p>ADOPTE le tableau actualisé des emplois et des effectifs du budget principal.</p> <p>DIT que les crédits nécessaires pour pourvoir ces postes sont inscrits au budget.</p>	Filière administrative	Nombre de poste	ETP ajouté	Gestionnaire Commande publique (cadre d'emplois des rédacteurs)	1	1	Responsable du service AG (grade d'adjoint administratif principal 1e classe)	1	1	Chargé de recrutement (cadres d'emplois des adjoints administratifs)	1	1	Chargé de gestion du courrier (cadres d'emplois des adjoints administratifs)	1	1	Filière animation	Nombre de poste	ETP ajouté	Agent « volant » petite enfance (cadre d'emplois des adjoints d'animation)	1	1	Filière technique	Nombre de poste	ETP ajouté	Agent polyvalent (Adjoint technique territorial)	1	1	<p align="center">Approuvée à la majorité par 63 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions</p>
Filière administrative	Nombre de poste	ETP ajouté																											
Gestionnaire Commande publique (cadre d'emplois des rédacteurs)	1	1																											
Responsable du service AG (grade d'adjoint administratif principal 1e classe)	1	1																											
Chargé de recrutement (cadres d'emplois des adjoints administratifs)	1	1																											
Chargé de gestion du courrier (cadres d'emplois des adjoints administratifs)	1	1																											
Filière animation	Nombre de poste	ETP ajouté																											
Agent « volant » petite enfance (cadre d'emplois des adjoints d'animation)	1	1																											
Filière technique	Nombre de poste	ETP ajouté																											
Agent polyvalent (Adjoint technique territorial)	1	1																											

<p>DEL-22-1-61</p>	<p>Dérogations exceptionnelles au travail le dimanche pour l'année 2023</p> <p>EMET un avis favorable aux propositions de la ville de Noyon relatives à l'ouverture dominicale de tous les commerces de détail, hors la branche d'activité relative au commerce de voitures et véhicules légers, pour les douze dimanches de l'année 2023 suivants :</p> <p>Les dimanches 15 janvier, 25 juin, 2 juillet, 3 septembre, 12 novembre, 19 novembre, 26 novembre, 3 décembre, 10 décembre, 17 décembre, 24 décembre et 31 décembre 2023.</p> <p>EMET un avis favorable aux propositions de la ville de Noyon relatives à l'ouverture dominicale des commerces de voitures et véhicules légers, pour les cinq dimanches de l'année 2023 suivants :</p> <p>Les dimanches 15 janvier, 12 mars, 11 juin, 17 septembre et 15 octobre 2023.</p>	<p>Approuvée à l'unanimité</p>
<p>DEL-22-3-14</p>	<p>Charte d'engagement ECOWATT</p> <p>AUTORISER la Présidente à signer la charte ECOWATT</p> <p>AUTORISER la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération</p>	<p>Approuvée à la majorité par 67 voix pour et une voix contre</p>
<p>DEL-22-3-15</p>	<p>Rapport d'activité du Syndicat Mixte du département de l'Oise – Année 2021</p> <p>PRENDRE ACTE du Rapport d'activité du Syndicat Mixte du département de l'Oise pour l'année 2021</p>	<p>Prend acte</p>
<p>DEL-22-3-16</p>	<p>Transfert de la compétence GEMA à l'Entente Oise-Aisne</p> <p>TRANSFERER à l'Entente Oise Aisne la compétence GEMA, telle que déterminée par l'article L.211-7 alinéa 1°, 2° et 8° du Code de l'environnement pour les communes du Pays Noyonnais relevant du bassin versant de l'Oise (soit les 31 communes suivantes : <i>Appilly, Baboeuf, Beaugies-sous-Bois, Beaurains-les-Noyon, Béhéricourt, Berlancourt, Brétigny, Bussy, Caisnes, Carlepont, Catigny, Crisolles, Cuts, Genvry, Grandrû, Guiscard, Le Plessis-Patte-d'Oie, Maucourt, Mondescourt, Morlincourt, Muirancourt, Noyon, Pont-L'Evêque, Pontoise-lès-Noyon, Porquéricourt, Quesmy, Salency, Sempigny, Sermaize, Varesnes, Vauchelles</i>),</p> <p>AUTORISER la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération</p>	<p>Approuvée à la majorité par 65 voix pour, une voix contre et 2 abstentions</p>

<p>DEL-22-3-17</p>	<p>Convention de partenariat GRDF d'accompagnement pour l'efficacité énergétique des bâtiments communaux</p> <p>AUTORISER la Présidente à signer la convention de partenariat d'accompagnement de GRDF pour l'efficacité énergétique des bâtiments communaux.</p> <p>AUTORISER la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération</p> <p>AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à signer ladite convention.</p>	<p>Approuvée à la majorité par 65 voix pour, 2 voix contre et une abstention</p>
---------------------------	--	---

<p>DEL-22-3-18</p>	<p>Désignation des représentants auprès de l'agence d'urbanisme « Oise les Vallées »</p> <p>DESIGNE pour représenter la Communauté de Commune du Pays Noyonnais au sein de l'assemblée générale de l'Agence d'urbanisme Oise les Vallées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>M. LEBRUN Dominique (titulaire)</i> - <i>M. DOLLE Pascal (suppléant)</i> 	<p>Approuvée à la majorité par 65 voix pour, 2 voix contre et une abstention</p>
---------------------------	---	---

<p>DEL-1-12-2022</p>	<p>Motion relative au service des urgences du centre hospitalier de Noyon-Compiègne</p> <p>ADOpte la motion présentée en séance.</p>	<p>Approuvée à la majorité par 47 voix pour, 16 voix contre et 5 abstentions</p>
-----------------------------	--	---

Compte rendu de la décision du Bureau Communautaire du 5 décembre 2022

<p>2022-02</p>	<p>DEMANDE DE SUBVENTION DE LA COMMUNE DE CUTS POUR L'ACQUISITION D'UN FOUR</p>	<p>05/12/2022</p>
-----------------------	---	--------------------------

Compte-rendu des décisions de Madame la Présidente

<p>2022-38</p>	<p>MODIFICATION DE LA CONVENTION DETERMINANT LES MODALITES D'INTERVENTION DU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION DU SOL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS ET LA COMMUNE D'APPILLY</p>	<p>13/10/2022</p>
<p>2022-39</p>	<p>MODIFICATION DE LA CONVENTION DETERMINANT LES MODALITES D'INTERVENTION DU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION DU SOL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS ET LA COMMUNE DE BABOEUF</p>	<p>13/10/2022</p>

2022-40	<p>MODIFICATION DE LA CONVENTION DETERMINANT LES MODALITES D'INTERVENTION DU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION DU SOL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS ET LA COMMUNE DE BEAUGIES SOUS BOIS</p>	13/10/2022
2022-41	<p>MODIFICATION DE LA CONVENTION DETERMINANT LES MODALITES D'INTERVENTION DU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION DU SOL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS ET LA COMMUNE DE BEHERICOURT</p>	13/10/2022
2022-42	<p>MODIFICATION DE LA CONVENTION DETERMINANT LES MODALITES D'INTERVENTION DU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION DU SOL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS ET LA COMMUNE DE BERLANCOURT</p>	13/10/2022
2022-43	<p>MODIFICATION DE LA CONVENTION DETERMINANT LES MODALITES D'INTERVENTION DU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION DU SOL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS ET LA COMMUNE DE BRETIGNY</p>	13/10/2022
2022-44	<p>MODIFICATION DE LA CONVENTION DETERMINANT LES MODALITES D'INTERVENTION DU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION DU SOL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS ET LA COMMUNE DE CAISNES</p>	13/10/2022
2022-45	<p>MODIFICATION DE LA CONVENTION DETERMINANT LES MODALITES D'INTERVENTION DU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION DU SOL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS ET LA COMMUNE DE CARLEPONT</p>	13/10/2022
2022-46	<p>MODIFICATION DE LA CONVENTION DETERMINANT LES MODALITES D'INTERVENTION DU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION DU SOL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS ET LA COMMUNE DE CRISOLLES</p>	13/10/2022

2022-47	MODIFICATION DE LA CONVENTION DETERMINANT LES MODALITES D'INTERVENTION DU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION DU SOL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS ET LA COMMUNE DE CUTS	13/10/2022
2022-48	MODIFICATION DE LA CONVENTION DETERMINANT LES MODALITES D'INTERVENTION DU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION DU SOL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS ET LA COMMUNE DE FLAVY-LE-MELDEUX	13/10/2022
2022-49	MODIFICATION DE LA CONVENTION DETERMINANT LES MODALITES D'INTERVENTION DU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION DU SOL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS ET LA COMMUNE DE FRENICHES	13/10/2022
2022-50	MODIFICATION DE LA CONVENTION DETERMINANT LES MODALITES D'INTERVENTION DU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION DU SOL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS ET LA COMMUNE DE GENVRY	13/10/2022
2022-51	MODIFICATION DE LA CONVENTION DETERMINANT LES MODALITES D'INTERVENTION DU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION DU SOL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS ET LA COMMUNE DE GRANDRU	13/10/2022
2022-52	CONTRAT DE PRÊT A USAGE DE LA SALLE DE RECEPTION BATIMENT 92 ET DE LA HALLE D'EXPOSITION « SHOWROOM » PEI POUR LIB44 DU 9 AU 11 SEPTEMBRE 2022	01/09/2022
2022-53	MODIFICATION DE LA CONVENTION DETERMINANT LES MODALITES D'INTERVENTION DU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION DU SOL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS ET LA COMMUNE DE GUISCARD	14/10/2022
2022-54	MODIFICATION DE LA CONVENTION DETERMINANT LES MODALITES D'INTERVENTION DU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION DU SOL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS ET LA COMMUNE DE LARBROYE	14/10/2022
2022-55	MODIFICATION DE LA CONVENTION DETERMINANT LES MODALITES D'INTERVENTION DU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION DU SOL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS ET LA COMMUNE DE LE PLESSIS PATTE D'OIE	14/10/2022

2022-56	MODIFICATION DE LA CONVENTION DETERMINANT LES MODALITES D'INTERVENTION DU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION DU SOL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS ET LA COMMUNE DE MAUCOURT	14/10/2022
2022-57	MODIFICATION DE LA CONVENTION DETERMINANT LES MODALITES D'INTERVENTION DU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION DU SOL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS ET LA COMMUNE DE MORLINCOURT	14/10/2022
2022-58	BAIL DE COURTE DUREE POUR LA LOCATION DE L'ATELIER N°4 DE LA PEPINIERE ECO-INDUSTRIELLE SITUE SUR LE CAMPUS INOVIA – NOYON (60) AU PROFIT DE LA SARL NEGOCECO	18/10/2022
2022-59	MODIFICATION DE LA CONVENTION DETERMINANT LES MODALITES D'INTERVENTION DU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION DU SOL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS ET LA COMMUNE DE NOYON	17/10/2022
2022-60	MODIFICATION DE LA CONVENTION DETERMINANT LES MODALITES D'INTERVENTION DU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION DU SOL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS ET LA COMMUNE DE PASSEL	17/10/2022
2022-61	MODIFICATION DE LA CONVENTION DETERMINANT LES MODALITES D'INTERVENTION DU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION DU SOL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS ET LA COMMUNE DE PONT-L'EVEQUE	17/10/2022
2022-62	MODIFICATION DE LA CONVENTION DETERMINANT LES MODALITES D'INTERVENTION DU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION DU SOL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS ET LA COMMUNE DE PONTOISE-LES-NOYON	17/10/2022
2022-63	MODIFICATION DE LA CONVENTION DETERMINANT LES MODALITES D'INTERVENTION DU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION DU SOL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS ET LA COMMUNE DE PORQUERICOURT	17/10/2022

2022-64bis	MODIFICATION DE LA CONVENTION DETERMINANT LES MODALITES D'INTERVENTION DU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION DU SOL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS ET LA COMMUNE DE SALENCY	17/10/2022
2022-65	MODIFICATION DE LA CONVENTION DETERMINANT LES MODALITES D'INTERVENTION DU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION DU SOL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS ET LA COMMUNE DE SEMPIGNY	17/10/2022
2022-66	MODIFICATION DE LA CONVENTION DETERMINANT LES MODALITES D'INTERVENTION DU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION DU SOL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS ET LA COMMUNE DE VARESNES	17/10/2022
2022-67	MODIFICATION DE LA CONVENTION DETERMINANT LES MODALITES D'INTERVENTION DU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION DU SOL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS ET LA COMMUNE DE VAUCHELLES	17/10/2022
2022-68	MODIFICATION DE LA CONVENTION DETERMINANT LES MODALITES D'INTERVENTION DU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION DU SOL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS ET LA COMMUNE DE VILLE	17/10/2022
2022-69	MODIFICATION DE LA CONVENTION DETERMINANT LES MODALITES D'INTERVENTION DU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION DU SOL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS ET LA COMMUNE DE VILLESELVE	18/10/2022
2022-70	CONTRAT DE LOCATION DE L'AMPHITHÉÂTRE, DE LA HALLE D'EXPOSITION DE LA PÉPINIÈRE ÉCO-INDUSTRIELLE ET DE LA SALLE DE RECEPTION « ENEDIS SA » LE 16 SEPTEMBRE 2022 ET DU 19 AU 21 SEPTEMBRE 2022 ORGANISATION D'UN FORUM	18/10/2022
2022-71	BAIL COMMERCIAL DE COURTE DUREE POUR LA LOCATION DES SALLES 21 et 22 bis BATIMENT 13 au PROFIT ASSOCIATION SOLIDARITE ET JALONS POUR LE TRAVAIL – SJT	18/10/2022

2022-72	CONTRAT DE PRÊT A USAGE DE LA SALLE DE RECEPTION INTERNAT D'EXCELLENCE D'OCTOBRE 2022 A JUIN 2023 PRATIQUE SPORTIVE	18/10/2022
----------------	--	-------------------

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Le lundi 19 décembre 2022



**Madame la Présidente,
Sandrine DAUCHELLE**